



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, madame Mylène Poirier, directrice générale adjointe de la susdite municipalité :

QU'il y aura une séance extraordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Mardi 21 avril 2026
Heure : 19H00
Lieu : Salle municipale, 116 rue du Quai, Rivière-Saint-Jean

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)- PROCESSUS D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. FERMETURE DE LA SÉANCE
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ à Rivière-Saint-Jean/Magpie, ce quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt-six (2026-04-15)



Mylène Poirier
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Mylène Poirier, Directrice générale adjointe de la municipalité de Rivière-Saint-Jean, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 avril 2026.



Mylène Poirier
Directrice générale adjointe